



# CONSULTATION NATIONALE DES ENFANTS 2025

La situation des enfants suspectés d'avoir commis une infraction et  
le droit des enfants à une justice adaptée à leur âge

*Outil d'aide à la participation de la PJJ (secteur public et secteur associatif  
habilité) et de l'administration pénitentiaire*



# I. Introduction

1)

# Qui est le Défenseur des droits ?

Nommé pour **six ans**, le Défenseur des droits a pour mission de **veiller au respect des droits et des libertés** des citoyens. Pour cela, il assure la **protection des droits** en étudiant les réclamations qui lui sont adressées. Il mène aussi des actions visant la **promotion de l'égalité et de l'accès aux droits**.

En France, le Défenseur des droits a été désigné comme l'organisation chargée de **s'assurer du respect des droits de l'enfant**, reconnus par la loi et inscrits dans la [Convention internationale des droits de l'enfant](#) (CIDE).

L'un de ses adjoints est désigné **Défenseur des enfants**. Il est plus particulièrement chargé de la **défense et la promotion des droits de l'enfant**.



Pour plus d'informations : [Défendre et promouvoir les droits de l'enfant | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)

# La Consultation nationale des enfants

La **consultation nationale des enfants** est mise en œuvre chaque année, depuis 2021, par le Défenseur des droits dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel sur les droits de l'enfant. Cette démarche accorde **une attention particulière à l'opinion des enfants**, souvent éloignés des démarches de participation existantes, en leur offrant un **espace de réflexion et de parole adapté** à leur situation (enfants hospitalisés, mineurs en détention, etc.).

Grâce à des associations, institutions, services publics partenaires du DDD, **la parole est donnée à des milliers d'enfants** sur la thématique du **rapport annuel**. Cette thématique est déterminée à partir des réclamations reçues par le Défenseur au titre de sa compétence en matière de protection de droits de l'enfant, ou en fonction des priorités définies par l'institution.

La participation des enfants prend des formes très variées puisqu'ils sont invités à **formaliser leur contribution** sur le support de leur choix.

Leurs productions et particulièrement leurs propositions écrites sont toutes **exploitées** par le Défenseur des droits pour **étayer son rapport**.

## Éléments de bilan de la consultation 2024 :



- Thématique : le **droit à un environnement sain** ;
- Participation de **3 400** enfants et jeunes, âgés de **2 à 22 ans** ;
- Avancée : Mise en lumière de la parole des **jeunes de l'Outre-mer** grâce à l'engagement de la PJJ et de l'AP.

Pour plus d'informations : [J'ai des droits, entends-moi – La Consultation nationale du Défenseur des droits auprès des moins de 18 ans \(defenseurdesdroits.fr\)](https://www.defenseurdesdroits.fr)

# La Consultation nationale des enfants pour 2025

Cette année, le Défenseur des droits dédie sa consultation à :

**« la situation des enfants suspectés d’avoir commis ou ayant commis une infraction, et au droit des enfants à une justice adaptée à leur âge ».**

Eu égard à cette thématique, la participation des jeunes sous main de Justice est particulièrement attendue en 2025, qu’ils soient accueillis dans les établissements pénitentiaires, dans les services et établissements du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ce diaporama vise donc à faciliter leur participation en suggérant des manières d’inclure la consultation dans le cadre du travail habituel mené avec les jeunes, ou comme l’un des contenus d’une mesure ou d’une peine.

---

## II. Suggestions de questions pour ouvrir le débat avec les jeunes

**Attention:** Il ne s'agit que de propositions qui n'ont pas vocation à être suivies de manière obligatoire. En effet, les services, structures et établissements sont libres d'inventer avec les jeunes leurs propres modalités de participation à la consultation.

II)

## Pour ouvrir le débat...

### a. Selon vous, que veut dire « une justice adaptée » aux mineurs ?

- i. Doit-elle s'adapter? Si oui, à quoi?
- ii. Adaptée en fonction de quels critères ? (catégorie d'âge, personnalité, besoins éducatifs etc.)
- iii. Comment la Justice s'adapte-t-elle aux mineurs ?
- iv. Pourquoi la Justice serait-elle adaptée aux mineurs ? à quelles fins ?
- v. La Justice est-elle adaptée à vous/vos besoins ou avez-vous dû vous adapter à la Justice ?
- vi. La notion de « justice adaptée aux mineurs » à l'échelle internationale : la Justice est-elle adaptée aux mineurs dans tous les pays du monde ?
- vii. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour que la Justice soit davantage adaptée aux mineurs, quelles sont vos propositions ?

### b. Comment imaginez-vous la Justice des adultes? / Que savez-vous de la Justice des adultes ?

- i. Selon vous, est-il utile d'avoir une justice des mineurs ?
- ii. Souhaiteriez-vous être considérés comme des majeurs par la Justice et être soumis aux mêmes procédures et aux mêmes peines ? Pour quelles raisons ?
- iii. Comment améliorer le passage à la majorité des jeunes, le passage de la Justice des mineurs à celle des adultes ?

## Pour ouvrir le débat...

### c. Qu'est-ce qu'une infraction ?

- i. Quand on commet une infraction, à qui fait-on du tort ?
- ii. Quelle est la différence entre être suspecté d'avoir commis une infraction et avoir commis une infraction ? quand on est majeur vs. quand on est mineur ?

### d. Eclairer la dimension protectionnelle de la décision du juge

- i. A votre avis, quels éléments de votre parcours personnel sont pris en compte par le juge pour rendre sa décision ?
- ii. L'objectif de la Justice est-il uniquement de punir ? La décision du juge / l'incarcération / le placement en centre éducatif fermé (CEF) / le suivi en milieu ouvert sont-ils uniquement une punition ?
- iii. Avez-vous eu l'impression d'avoir été entendu par le juge ? Vous êtes-vous senti considéré/écouté en tant que personne lors de l'audience ? Quelles pistes d'amélioration identifiez-vous ?

### e. Qu'est-ce qu'une Justice juste ?

- i. Selon vous, que serait la Justice des mineurs idéale ?
- ii. Quelles autres formes de justice existent (justice restaurative etc.) ? Pensez-vous qu'elles devraient être développées, et si oui, pourquoi ?

### f. Les droits des enfants dans la procédure pénale et la mise en œuvre de la sanction pénale

- Exemples de droits de l'enfant particulièrement applicables dans la procédure pénale : droit à une assistance, droit à une information claire, droit d'être entendu et écouté, droit à la présomption d'innocence, droit au respect de la vie privée etc.
- Exemples de droits de l'enfant particulièrement applicables durant la mise en œuvre de la sanction pénale : droit à l'éducation, à la santé, à la protection contre toutes les formes de violence, au maintien des liens familiaux et affectifs, à la vie privée, à l'égalité, à la prise en compte de vos vulnérabilités etc.
- Que savez-vous, que comprenez-vous de ces droits ?
- Vous les a-t-on déjà expliqués ? Si oui, qui, à quelle occasion et avez-vous trouvé ces explications compréhensibles ?
- Estimez-vous que ces droits soient respectés ? Sinon, en quoi et pourquoi ?
- Mise en situation : faites des propositions pour que les droits des enfants soient davantage appliqués.

---

## III. Reformulation des questions pour encourager des créations artistiques

### Nota bene :

- Il s'agit uniquement de **propositions**. Les services et établissements sont libres de déterminer avec les jeunes la forme de leur participation.
- **Les contributions écrites sont encouragées par le Défenseur cette année**, car elles seront plus directement exploitables pour le rapport. Les contributions artistiques restent néanmoins possibles, éventuellement en faisant aussi remonter les *verbatim* des jeunes recueillis au cours des ateliers de création.

III)

## Pour encourager les créations artistiques...

### a. La notion de justice adaptée aux mineurs

- i. Dessiner/représenter ce qu'évoque la notion de « justice adaptée » aux enfants.
- ii. Faire un collage/réaliser une affiche/réaliser une production qui porte sur la notion de la Justice des mineurs à travers le monde.

### b. La différence entre justice des mineurs et justice des adultes

- i. Nuage de mots sur la justice des adultes vs. nuage de mots sur la justice des mineurs.
- ii. Représenter la réalité ou imaginer la justice des adultes par un dessin, un texte, une peinture, une BD. Idem pour la justice des mineurs.
- iii. Mettre en scène deux procès fictifs – l'un qui obéirait aux principes de la justice des mineurs, l'autre aux principes de la justice des majeurs.

III)

## Pour encourager les créations artistiques...

### c. La notion d'infraction

- i. Mettre en scène la différence entre suspecté et condamné.
- ii. Symboliser la différence entre suspecté et condamné (photo, dessin, peinture, texte, image/métaphore/comparaison, nuages de mots).
- iii. Représenter l'auteur et la victime d'une même infraction en faisant apparaître plusieurs facettes de leurs personnalités, de leurs histoires de vie, de leurs parcours, etc.

### d. A partir de quoi le juge prend sa décision ?

- i. Représenter/ rédiger une écriture d'invention sur/ mettre en scène le juge au moment où il élabore sa décision : sur quels éléments s'appuie-t-il ? quels sont ses objectifs ? que cherche-t-il à concilier ? a-t-il des doutes ? à quels éléments accorde-t-il une attention particulière ?

### e. La Justice des mineurs idéale

- i. Représentez la justice des mineurs idéale (chanson, rap, texte, dessin, peinture, photo, etc.).
- ii. Mettez en scène la Justice des mineurs idéale (procès fictif ou autre).

## IV. Quelques thématiques complémentaires à aborder avec les jeunes

Nota bene : Il s'agit de suggestions complémentaires tirées du guide de la consultation 2025 élaboré par le DDD. Les structures et services sont libres de les mettre au travail avec les jeunes, ou non.

## Pour prolonger le débat...

### a. Sanction pénale, désistance et réinsertion (pour les jeunes déjà reconnus coupables)

- Pensez-vous que la sanction pénale vous dissuadera de commettre une nouvelle infraction ?
- Quels autres événements pourraient vous dissuader de le faire?
  
- Est-ce que vous estimez que vos agissements passés se révéleront être un frein dans votre vie future ?
  
- Est-ce que vous considérez la sanction pénale comme une punition ou comme une deuxième chance ? Que signifierait pour vous une deuxième chance (scolarité, formation, métier, famille, réussite matérielle, vie sociale et amicale heureuse etc.) ?
- Est-ce que vous estimez recevoir assez d'aide pour bénéficier de cette deuxième chance? Si oui, de la part de qui ?
  
- Qu'est-ce qui selon vous pourrait faciliter votre réinsertion ? Votre préparation à la majorité et votre passage à l'âge adulte ?

# Pour prolonger le débat...

## b. La place de la prévention

### i. Les causes du passage à l'acte délinquant

- Selon vous, qu'est-ce qui amène un enfant ou un adolescent à commettre un acte interdit par la loi ? Sa personnalité ? Le contexte ?
  - Sur la personnalité : comment se construit la personnalité ? Commettre un délit suffit-il à « être » un délinquant ?
  - Sur le contexte : selon vous, existe-t-il des contextes propices à la délinquance ? (ex : *déscolarisation, pauvreté, avoir subi ou avoir été exposé à des violences, notamment dans la famille, là où l'on vit ou à l'école, sur les réseaux sociaux etc.*)

### ii. Les acteurs de la prévention

- Existe-t-il des personnes dont la fonction ou le métier permet de protéger les enfants et de les empêcher de commettre des délits (ex : parents, famille, copains, école, police, justice, éducateurs, psychologues, animateurs, religieux etc.) ?
  - Quelles actions réalisent-ils ?
  - Est-ce que vous avez l'impression d'être suffisamment protégés et entendus par les adultes ou ces acteurs précisément ?
- Mise en situation : la maire de votre ville vous demande votre avis pour réduire le nombre d'infractions commises par des mineurs. Faites trois propositions et expliquez-les.

**Pour aller plus loin sur l'ensemble de ces thématiques complémentaires : Consulter le guide de la consultation 2025 du Défenseur des Droits.**

## V. Quelques occasions propices pour participer à la consultation

CONSULTATION NATIONALE DES  
ENFANTS 2025  
Outil d'aide à la participation PJJ et AP



v)

## Quelques occasions propices...

### a. En détention :

Dans le cadre d'une **mesure de bon ordre** ; dans le cadre de **débats en cours** de lettres, de philosophie ou encore lors d'un **atelier citoyenneté**.

### b. En milieu ouvert :

**Travail habituel sur l'acte** ; **module réparation** de la mesure éducative judiciaire ; réparation pénale parquet ; dans le cadre d'un **stage de citoyenneté** ou en **peine de stage**.

### c. En placement et insertion :

**Travail individuel** ; **débat collectif** ; **atelier**.

## VI. Quelques supports pédagogiques utilisables

CONSULTATION NATIONALE DES  
ENFANTS 2025  
Outil d'aide à la participation PJJ et AP



# Quelques supports pédagogiques utilisables

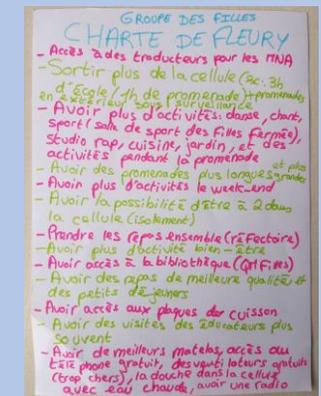
- L'écrit individuel
- Débat entre jeunes animé par des professionnels, avec usage de mots ou enregistrement
- La représentation théâtrale
- Le procès fictif
- Le slam ou rap
- L'Expo 13-18: questions de justice, ou l'Expo Moi, Jeune Citoyen
- Les clés de l'audience

## Exemple de créations en 2024 :



Un journal

## Une charte



## Une chanson



Un arbre à idées

---

**Nous vous souhaitons une bonne participation à la consultation et nous restons disponibles pour toute question !**

**Contacts utiles:**

- **DPJJ : [dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr)**
- **DAP : [morgane.montreuil-moro@justice.gouv.fr](mailto:morgane.montreuil-moro@justice.gouv.fr) / [diane.ory@justice.gouv.fr](mailto:diane.ory@justice.gouv.fr)**
- **DDD : [consultation-enfants@defenseurdesdroits.fr](mailto:consultation-enfants@defenseurdesdroits.fr)**